



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PÊCHES

Vingt-neuvième session

Rome (Italie), 31 janvier - 4 février 2011

**DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DU SOUS-COMITÉ DE
L'AQUACULTURE À SA CINQUIÈME SESSION, PHUKET
(THAÏLANDE) (27 SEPTEMBRE – 1^{ER} OCTOBRE 2010)**

RÉSUMÉ

Le présent document donne une vue d'ensemble des questions examinées lors de la cinquième session du Sous-Comité de l'aquaculture et indique ses principales recommandations. La version intégrale du rapport est disponible sous la cote COFI/2011/Inf.9.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

1. La cinquième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches s'est tenue à Phuket (Thaïlande) du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume de Thaïlande. Étaient présents 59 Membres de la FAO et les observateurs de trois organisations intergouvernementales et de trois organisations internationales non gouvernementales. La version intégrale du rapport de la session est disponible sous la cote COFI/2011/Inf.9.

2. Mme Supranee Chinabut (Thaïlande) a été élue présidente du Sous-Comité. M. Motseki Hlatshwayo (Afrique du Sud) a été élu premier vice-président. Les représentants du Chili et de la France ont été élus respectivement deuxième et troisième vice-présidents. Le Sous-Comité a élu M. Yngve Torgersen (Norvège) aux fonctions de président du comité de rédaction, qui était composé des Membres suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Canada, États-Unis d'Amérique, Inde, Norvège, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Thaïlande.

MISE EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS DES SESSIONS ANTÉRIEURES DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES

3. Plusieurs pays ont félicité le Département des pêches et de l'aquaculture des efforts déployés jusqu'ici pour mettre en œuvre les recommandations issues des précédentes sessions du Sous-Comité. Le Sous-Comité a réaffirmé son appui aux activités de la FAO et s'est déclaré satisfait des progrès accomplis, au regard notamment du caractère limité des ressources financières.

4. Le Sous-Comité a réaffirmé qu'il fallait continuer de soutenir l'Afrique et de lui donner la priorité. Les pays participants de la région du Pacifique ont demandé au Sous-Comité d'apporter aussi un appui à l'aquaculture des pays les moins avancés du Pacifique.

5. De nombreux pays ont apprécié le rôle joué par la FAO dans la promotion et l'établissement de différents systèmes d'information du web, de réseaux et d'autres programmes internationaux. Il a été fait état notamment du Programme spécial pour le développement de l'aquaculture en Afrique (SPADA), du Réseau aquacole régional pour l'Afrique (ANAF) et du Réseau aquacole pour les Amériques (RAA). La FAO a été instamment priée de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer ces réseaux. Le rôle important et l'efficacité du Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), un réseau régional, ont été reconnus.

6. Des Membres de l'Asie centrale et de la région du Caucase ont fait état du recul spectaculaire de la production aquacole dans la région et ont souligné la nécessité de revitaliser le secteur.

7. Il a été réaffirmé que la création d'un cadre stratégique à l'intention du Sous-Comité (conforme aux recommandations formulées lors de la quatrième session) permettrait à la FAO de mieux cerner et de mieux évaluer les activités achevées et en cours ainsi que les activités prioritaires non achevées faute de ressources. L'importance de coopérer étroitement avec le Sous-Comité du commerce du poisson a été également soulignée.

AMÉLIORATION DES RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE (CCPR), DANS SES DISPOSITIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE ET LA PÊCHE FONDÉE SUR L'ÉLEVAGE, ET PROPOSITION PRÉCONISANT UN MÉCANISME RÉVISÉ D'ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS SOUS FORME DE QUESTIONNAIRE INTERACTIF

8. De nombreux Membres ont remercié le Secrétariat de la FAO pour les importantes améliorations apportées au questionnaire, qui fait partie du mécanisme d'établissement de rapport.

L'importance de cet outil d'autoévaluation, qui permet d'établir un dialogue entre le Secrétariat de la FAO et les Membres de celle-ci, a été soulignée par divers pays. Le questionnaire pourrait en effet aider les pays à améliorer la gouvernance du secteur aquacole.

9. Plusieurs Membres ont souligné qu'il fallait encore améliorer le questionnaire, et plusieurs suggestions ont été faites, y compris la possibilité d'apporter des précisions et des éclaircissements, en sus de la simple notation numérique. Il a aussi été suggéré de veiller à ce que le système de notation soit expliqué clairement dans le manuel d'instructions.

10. Il avait été proposé que le questionnaire soit envoyé, à titre expérimental, à un nombre limité de pays, mais le Sous-Comité a recommandé que celui-ci soit rempli tous les deux ans par l'ensemble des Membres et que l'on teste ainsi le nouveau questionnaire sur deux périodes biennales consécutives pour en évaluer la cohérence et les réponses obtenues, avec rapport intérimaire au Sous-Comité à l'issue de chacune des deux périodes.

11. S'agissant de la récente adjonction des ressources génétiques aquatiques au programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO a été priée de continuer à participer activement aux travaux de la Commission en vue de l'élaboration du Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde, sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

DIRECTIVES SUR LA CERTIFICATION EN AQUACULTURE

12. Le Sous-Comité a remercié la FAO et les membres de la Consultation technique sur les Directives techniques sur la certification en aquaculture (Rome, 15-19 février 2010) des importants travaux qu'ils avaient menés pour préparer le projet de Directives. Il a souligné que le projet de Directives était nécessaire pour stimuler l'harmonisation et limiter le plus possible la confusion, compte tenu de la prolifération des programmes de certification.

13. Plusieurs Membres ont souligné qu'il était important d'insérer les quatre principaux domaines de certification dans le projet de Directives, à savoir: a) la santé animale et le bien-être animal, b) la sécurité sanitaire des aliments, c) la conservation de l'environnement et d) les aspects socioéconomiques, compte tenu du fait que ces questions étaient traitées dans le contexte du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable et que le projet de Directives devait tenir compte des articles pertinents du Code et être cohérent avec ceux-ci. Certains membres ont fait observer que l'insertion, dès le début, de l'ensemble des principaux domaines dans le projet de Directives constituerait un fardeau pour les petits aquaculteurs et pour les pays disposant d'une capacité limitée pour l'application des Directives. Ils ont recommandé que ne soient insérés que certains des principaux domaines et que les autres soient ajoutés progressivement.

14. Les participants n'ayant pu parvenir à un consensus malgré des débats approfondis en plénière, la présidente a mis en place un Groupe des « Amis du Président » chargé de parvenir à un consensus et composé des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Canada, Chili, Égypte, États-Unis d'Amérique, Inde, Kenya, Namibie, Norvège, Ouganda, Sénégal et Thaïlande. La présidente a demandé au Groupe de se concentrer en priorité sur les paragraphes 7 et 17 m) et de faire rapport en plénière. L'Inde a été élue à la présidence de ce groupe. Après la reprise de l'examen du point de l'ordre du jour, le président élu du Groupe des Amis du Président a indiqué qu'un consensus s'était dégagé et que des amendements avaient été apportés aux paragraphes 7, 17 m) et 18.

15. Plusieurs Membres, tout en appuyant l'adoption du projet de Directives, ont indiqué qu'ils craignaient que les Directives n'aboutissent à la création d'obstacles au commerce. Le Secrétariat et d'autres Membres en étaient bien conscients, mais ils ont souligné que dans le texte des Directives tout avait été fait pour l'éviter. De surcroît, le Secrétariat a indiqué qu'il était d'usage à la FAO de s'efforcer d'éviter la création d'obstacles au commerce.

16. L'Argentine a formulé des réserves quant à l'insertion de la préservation de l'environnement et des aspects socioéconomiques associés à l'aquaculture en tant que domaines principaux dans le champ d'application du projet de Directives.

17. Le Brésil a fait part de réserves en ce qui concerne l'approbation du projet de Directives sur la certification en aquaculture. Les principaux domaines de préoccupation, exposés dans le document qu'il avait établi et qui avait été distribué aux participants, concernaient notamment le bien-être animal, la préservation de l'environnement, la traçabilité, l'approche de précaution et les obstacles non tarifaires au commerce. Le Brésil a donc estimé que le texte devait être remanié et ne pouvait être adopté en l'état, et il a souligné que les Directives sur la certification en aquaculture constituaient un outil efficace pour orienter l'élaboration de systèmes de certification privés et ne devraient pas aboutir à la création d'obstacles non tarifaires au commerce.

18. De nombreux Membres ont évoqué la nécessité de réexaminer les Directives ultérieurement. Le Sous-Comité a reconnu que le fonctionnement et la mise en œuvre des Directives, assortis d'un mécanisme d'examen, devraient faire l'objet de débats à la prochaine session du Sous-Comité.

19. Compte tenu des explications et révisions qui précèdent, le Sous-Comité a adopté le projet de Directives et il a demandé au Comité des pêches de les approuver à sa vingt-neuvième session (voir l'Annexe au document COFI/2011/Inf.9).

LA BIOSÉCURITÉ AQUATIQUE: ÉLÉMENT CLÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'AQUACULTURE

20. Le Sous-Comité a félicité la FAO pour un document de travail très complet (COFI/AQ/V/2010/5), qui aborde abondamment de nombreux problèmes importants relevant de la notion générale de biosécurité, et il l'a remerciée d'avoir mis en avant la question de la biosécurité comme élément essentiel de l'aquaculture durable.

21. De nombreux Membres ont dit approuver les mesures de biosécurité présentées dans le document de travail et ont insisté sur la nécessité de prendre des mesures dès que possible, faisant valoir qu'il valait mieux prévenir que guérir.

22. Plusieurs Membres ont demandé de l'aide pour mettre au point des stratégies et des plans de biosécurité régionaux et nationaux. De nombreux Membres, joignant leur voix à celle d'orateurs précédents, ont déclaré qu'il était important de continuer à aider les pays d'Afrique australe à lutter contre la propagation rapide du syndrome ulcératif épizootique (SUE) dans le bassin du Zambèze et dans d'autres étendues d'eau et ont demandé un appui technique pour que soient mis en place un cadre de décision et une stratégie d'application régionaux sur la biosécurité aquatique. Des membres de la région de l'Asie centrale et du Caucase ont relevé qu'il était important de poursuivre le travail sur une stratégie régionale relative à l'introduction et au transfert responsables de poissons.

23. Des Membres se sont dits conscients qu'il fallait remédier aux impacts possibles des mesures de biosécurité sur les conditions de subsistance, en particulier chez les populations rurales pauvres. De nombreux Membres ont demandé à la FAO de définir des directives techniques sur l'introduction d'espèces et d'intégrer la biosécurité dans l'élaboration de directives techniques de la FAO pour une pêche responsable: pêche de loisir.

24. Des Membres ont affirmé que l'utilisation irresponsable de médicaments vétérinaires pouvait être à l'origine de risques importants en matière de biosécurité. Le Sous-Comité a reconnu que la biosécurité était une question essentielle non seulement pour le développement durable de l'aquaculture, mais aussi du point de vue de la santé publique et des moyens de subsistance ruraux. Le Sous-Comité a encouragé les Membres à utiliser l'évaluation et l'analyse des risques, instruments de prise de décisions importants, à l'heure de décider comment atteindre les objectifs convergents ou parfois contradictoires que sont la sécurité alimentaire, la croissance économique et la protection de la diversité biologique.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET AQUACULTURE: OPPORTUNITÉS ET DÉFIS EN MATIÈRE D'ADAPTATION ET D'ATTÉNUATION

25. Le Sous-Comité a remercié le Secrétariat d'avoir inscrit le thème du changement climatique à l'ordre du jour et l'a félicité de la qualité du document présenté (COFI:AQ/V/2010/6). Le Sous-Comité a recensé les groupes susceptibles d'être particulièrement exposés aux incidences du changement climatique, notamment les petits aquaculteurs qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour pouvoir s'adapter. Certains Membres ont fait observer que les effets de l'élévation du niveau de la mer touchaient déjà les petits États insulaires en développement et les pays côtiers de faible altitude.

26. Certains Membres ont fait part de la nécessité de stratégies d'adaptation et d'atténuation à court et à long terme, et déclaré qu'une approche multidisciplinaire devait être mise en œuvre.

27. Le changement climatique pouvait avoir des répercussions sur la disponibilité de ressources essentielles utilisées en aquaculture. Il faudrait donc adopter une approche écosystémique intégrée dans laquelle le secteur de l'aquaculture jouerait un rôle clé.

28. De nombreux Membres ont fait état d'innovations qui pourraient permettre de réduire et d'atténuer les effets du changement climatique. Les Membres ont recommandé que la base de connaissances sur le changement climatique et ses effets soit élargie. Ils ont insisté en particulier sur l'élévation de la température, l'acidification des océans, l'utilisation de modèles de prévision et les nouvelles sources d'énergie. Il a également été recommandé de mettre en place une base de données pour le suivi des incidences du changement climatique sur l'aquaculture et pour le catalogue des projets relatifs au changement climatique.

29. Il a été suggéré que les méthodes d'analyse des incidences du changement climatique soient harmonisées, afin que les informations issues des différentes instances puissent faire l'objet d'analyses comparatives. Les Membres ont noté qu'il était urgent de mettre en place une bonne gouvernance qui permette d'apporter des réponses appropriées aux incertitudes et aux conséquences imprévisibles du changement climatique.

VERS UNE EXPANSION DE L'AQUACULTURE PLUS AU LARGE DES CÔTES: QUESTIONS DE GOUVERNANCE ET DÉFIS

30. Le Sous-Comité s'est félicité de la qualité du document du Secrétariat (COFI:AQ/V/2010/7), que certains Membres ont qualifié d'éclairant ou de visionnaire, tout en suggérant de nouvelles questions à développer ultérieurement et en demandant des éclaircissements d'ordre terminologique.

31. La plupart des Membres ont estimé qu'il était inévitable que l'aquaculture se développe plus loin au large des côtes pour que la planète puisse répondre à la demande croissante de produits de la mer. Quelques Membres ont fait observer que l'aquaculture pouvait aussi se développer hors des côtes dans les grands espaces aquatiques intérieurs et estimé que le débat devait donc porter aussi sur les eaux intérieures.

32. Un certain nombre de Membres ont demandé à la FAO une assistance ciblée, notamment en matière de renforcement des capacités, de définition de produits susceptibles de convenir et d'évaluation des impacts socioéconomiques dans les communautés à l'heure de développer l'aquaculture en haute mer. Certains Membres ont recommandé la prudence compte tenu des effets négatifs que risquait d'avoir l'aquaculture en haute mer. Un certain nombre de Membres ont estimé que l'élaboration d'un cadre de gouvernance pour l'aquaculture en haute mer n'était pas une priorité immédiate.

33. Le Sous-Comité a recommandé que la FAO s'emploie à préciser la terminologie technique et juridique relative à l'aquaculture en haute mer, dans un souci de clarté, et que de nouvelles activités soient menées afin d'évaluer les impacts de l'aquaculture en haute mer, d'analyser la répartition géographique de la mariculture et d'établir un dossier documentaire sur les stratégies de développement des techniques d'aquaculture en haute mer.

GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE COORDONNER LES STATISTIQUES DES PÊCHES: AQUACULTURE

34. Le Sous-Comité a reconnu la nécessité accrue de disposer de statistiques aquacoles fiables et d'actualité, et d'élargir le champ de ces statistiques de façon à mieux surveiller et à gérer l'évolution de cette activité dans le monde entier. Il a jugé très pertinents les efforts de la FAO pour mettre à jour le cadre de statistiques aquacoles, y compris la mise au point d'un manuel du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches pour les statistiques aquacoles¹, qui vise à harmoniser les définitions, les normes et les méthodologies utilisées dans la collecte et la communication de données.

35. Plusieurs Membres ont demandé l'assistance technique de la FAO pour renforcer leurs capacités en matière de collecte de données et ont salué la décision de mettre au point des normes statistiques tenant compte de certaines pratiques de production aquacole (mesures en nombre plutôt qu'en poids).

36. De l'avis général, la collecte et la communication de données statistiques sur l'aquaculture devraient intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socioéconomiques de l'aquaculture, notamment les moyens d'existence des petits aquaculteurs des pays en développement. Certains Membres ont suggéré que le champ du cadre actuel de statistiques soit élargi de façon pratique et dans une mesure raisonnable, afin que tous les Membres puissent participer et tirer parti des améliorations qui seraient apportées.

37. En sa qualité de membre du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches, le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP) a réaffirmé la nécessité d'intégrer aux statistiques de l'aquaculture la production de poissons ornementaux, qui constitue un important moyen d'existence des producteurs artisanaux de nombreux pays, et de mettre au point des normes statistiques pertinentes. Dans sa réponse, le Secrétariat de la FAO a rappelé aux participants que la FAO s'intéressait avant tout à la production de denrées alimentaires, mais que l'incorporation de statistiques sur les poissons ornementaux pourrait être envisagée si l'on disposait de données fiables.

ÉVÉNEMENT SPÉCIAL - CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'AQUACULTURE

38. Les principaux objectifs de la Conférence mondiale sur l'aquaculture (Phuket, Thaïlande, 22-25 septembre 2010), comme l'a indiqué le Secrétariat, étaient d'évaluer les progrès de l'aquaculture dans le monde au cours des dix dernières années, depuis la Conférence sur l'aquaculture au troisième millénaire, et d'examiner l'évolution du secteur sur la base de la Déclaration et Stratégie de Bangkok. Le Secrétariat a expliqué le processus de planification de la Conférence. Plus de 650 personnes issues de 71 pays différents y avaient participé. Au programme technique avaient figuré deux discours liminaires, trois exposés présentés par des personnalités invitées, six examens régionaux, une synthèse sur l'aquaculture mondiale, 41 exposés d'universitaires, six sessions thématiques, 20 groupes d'experts et plus de 140 exposés affichés sur des panneaux.

39. Le Sous-Comité a été informé que la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2010 avait adopté un document intitulé « Consensus de Phuket », qui réaffirmait l'engagement à suivre la Déclaration et Stratégie de Bangkok comme principale orientation pour le développement de l'aquaculture entre 2000 et 2025. Ce document analysait les éléments qui devaient être renforcés si l'on voulait plus d'efficacité, et si l'on voulait atteindre les objectifs de développement, faire face aux menaces et saisir les opportunités naissantes dans le secteur.

¹ Les participants à la première réunion du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches – aquaculture, qui a eu lieu immédiatement après la session, ont élaboré un plan de travail pour les années à venir et approuvé le Manuel. Celui-ci sera distribué en anglais lors de la présente session du Comité des pêches.

40. Le Sous-Comité a félicité les organisateurs de la Conférence et remercié la FAO de sa présentation. Il a noté que la Déclaration et Stratégie de Bangkok, la Conférence et le Consensus de Phuket visaient à renforcer la contribution du secteur aquacole à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

QUESTIONS DIVERSES

41. Les Îles Cook, au nom des Membres des îles du Pacifique présents, ont demandé que soit mis en place un projet de coopération technique interrégionale de la FAO dont l'objet serait de renforcer la coopération entre les réseaux d'aquaculture. Le délégué des Îles Cook a également demandé à la FAO d'élaborer des directives techniques concernant l'utilisation d'espèces exotiques en aquaculture.

42. Le délégué du Sénégal a indiqué que le Sénégal et d'autres pays africains devaient renforcer l'utilisation d'espèces aquatiques indigènes en les rendant plus productives grâce à des programmes d'amélioration génétique et a demandé l'aide de la FAO à cet effet.

REMERCIEMENTS

43. Le Sous-Comité a adressé ses remerciements et fait part de sa gratitude au peuple et au gouvernement du Royaume de Thaïlande pour leur chaleureuse hospitalité et pour l'excellente organisation de la session.

DATE ET LIEU DE LA SIXIÈME SESSION

44. La sixième session du Sous-Comité se tiendrait en 2012, en Afrique du Sud. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement sud-africain d'avoir proposé d'accueillir la session. La date et le lieu exacts seraient décidés en accord avec le Gouvernement sud-africain et communiqués aux membres lors de la vingt-neuvième session du Comité des pêches. L'Afrique du Sud a invité tous les Membres, et en particulier les autres pays africains, à œuvrer à la réussite de cet événement.